

PROGRAMME FACULTAIRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION

Ce programme vise à améliorer la capacité en recherche et en création de la Faculté des arts. Il soutient différentes facettes individuelles et collectives reliées à l'évolution de la carrière des professeurs, professeures. Les sommes allouées sont destinées à élaborer et développer des projets structurants et durables pour la Faculté et à produire un effet levier pour financer de manière plus substantielle les activités de recherche et de création de son corps professoral. Il se divise en cinq volets :

- **DÉMARRAGE DES NOUVEAUX PROFESSEURS, NOUVELLES PROFESSEURES;**
- RELANCE DE PROJETS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION;
- NOUVELLES ORIENTATIONS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION;
- INITIATIVES DE REGROUPEMENT DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION;
- APPARIEMENT FINANCIER AUX SUBVENTIONS LIÉES À LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES.

Modalités générales

- Les montants alloués peuvent varier d'une année à l'autre selon les fonds attribués annuellement par le vice-rectorat à la recherche et à la création. Des montants maximums sont annoncés à titre indicatif pour chacun des volets du programme;
- Lorsque vous recevez le courriel de confirmation du versement de votre subvention, veuillez porter attention à l'échéance quant à l'utilisation de ces fonds;
- Toute activité de diffusion résultant de ce programme facultaire devra déclarer par écrit l'appui financier de la Faculté des arts;
- Pour le dépôt des demandes de financement et le suivi administratif des dossiers, le professeur, la professeure doit s'adresser à l'adjointe au vice-décanat à la recherche et à la création de la Faculté des arts Geneviève Garneau poste 2432 ou à l'adresse courriel garneau.genevieve@uqam.ca.

Démarrage des nouveaux professeurs, nouvelles professeures

Contexte

Chaque nouveau professeur, nouvelle professeure peut obtenir deux dégrèvements pour développer sa recherche ou sa recherche-crédation comme cela est stipulé à l'article 10.24 de la convention collective du SPUQ. En complément, la Faculté soutient financièrement ces derniers afin qu'ils puissent poursuivre ou lancer leurs activités en recherche ou en création et préparer des demandes de subvention auprès d'organismes externes (CRSH, FRQSC...). Ce volet comporte deux parties, une dédiée au fonctionnement et l'autre à l'équipement. Elles sont financées conjointement selon les fonds disponibles au moment de leur embauche.

Objectifs spécifiques

- Accompagner les nouveaux professeurs, professeures dans l'organisation et la planification de leurs activités en recherche et en création;
- Soutenir le fonctionnement de leurs activités de recherche et de création;
- Fournir des ressources matérielles pour appuyer leurs activités de recherche et de création;
- Encourager la préparation de demandes de financement externe.

Conditions d'admissibilité

- Être un nouveau professeur ou nouvelle professeure à la Faculté des arts;
- L'obtention du doctorat n'est pas une condition pour obtenir cette subvention.

Modalités d'attribution

- Déposer au vice-décanat un plan de travail incluant les orientations en recherche ou en création envisagées, les activités associées aux deux dégrèvements statutaires et les demandes de financement prévues dans les cinq années suivantes;
- Déposer une liste justifiée des équipements demandés;
- Déposer les budgets de fonctionnement et d'équipement;
- Déposer les versions CRSH et FRQSC du *CV commun canadien*;
- **Montants alloués** : jusqu'à 5 000 \$ en fonctionnement et jusqu'à 2 500 \$ en équipement à dépenser dans les trois années suivant l'octroi de la subvention;
- **Échéance** : la fin du premier trimestre suivant la date d'embauche.